



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
À L'OCCASION DU TOUR CENTRE ALSACE JUNIOR
N°2022-50**

Le Maire de la commune de MUSSIG,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie routière,

VU les articles R.411-30 et R.414-3-1 du Code de la route,

VU l'organisation de la course cycliste « Tour Centre Alsace Junior » prévue le Dimanche 31 Juillet 2022, nécessitant à occuper le domaine public routier au niveau de la rue de Baldenheim (RD208), rue Principale (RD208) et rue de Sélestat (RD708),

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité à la fois des spectateurs et des organisateurs de la manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation de façon temporaire

ARRÊTE

Article 1 : Permission de voirie

La manifestation cycliste « Tour Centre Alsace Junior » prévue le Dimanche 31 Juillet 2022 de 8h00 à 19h00 dans la Commune de Mussig (rue de Baldenheim, rue Principale, rue de Sélestat) nécessitent une priorité de passage et un usage exclusif temporaire de la chaussée.

Article 2 : Durée

La présente permission de voirie est établie pour le Dimanche 31 Juillet 2022 de 8h00 à 19h00, selon les besoins de la manifestation et de son organisation (installation et rangement compris).

Article 3 : Règlementation et sécurité

Ladite manifestation fera l'objet d'une signalisation fixe et mobile ainsi qu'un dispositif de secours et des véhicules d'accompagnement, prévu et mis en place par l'Association U19 Cycling Project Team Materiel Velo.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Mussig
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat
- Madame la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président de l'Association U19 Cycling Project Team Materiel Velo

MUSSIG, le 06/07/2022

Le Maire,
Philippe WOTLING

